

## Texte de la réponse

Monsieur le député Dominique Baert,

Vous interrogez la Ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le projet de reconstruction de la maternité de Roubaix. Vous rappelez notamment dans votre question la vétusté de cette structure et la nécessité d'un traitement rapide de ce dossier.

Vous savez l'importance particulière qu'attache le gouvernement à une prise en charge de qualité et à un haut niveau de sécurité pour les parturientes et leurs enfants. C'est la raison pour laquelle Marisol Touraine suit ce dossier de près depuis sa prise de fonction.

Cette structure, ouverte en 1973 et réalisant 2 800 accouchements par an, est vieillissante et ne répond en effet plus aux normes réglementaires en termes de sécurité et de qualité d'accueil.

Et c'est la raison pour laquelle elle a demandé à son cabinet de vous recevoir dès le mois d'octobre dernier, en présence d'autres élus du Nord. Lors de cet entretien il vous avait été annoncé que, au regard du degré de vétusté de cette structure, le dossier de la maternité de Roubaix ferait l'objet d'un examen interministériel courant mars.

Le dossier technique, dans son état actuel, vise l'élaboration d'un projet global regroupant la maternité, qui doit être reconstruite, et les services de réanimation et de surveillance continue, autour des fonctions existantes à savoir le service des urgences et le bloc opératoire.

En outre, en favorisant les mutualisations, ce projet doit améliorer l'efficacité globale du centre hospitalier de Roubaix.

D'un montant de près de 50 millions d'euros, ce projet s'appuie sur une demande d'aide nationale de 50%. A ce jour, ce dossier, comme beaucoup d'autres, n'est pas totalement finalisé d'un point de vue technique et financier, notamment en termes de soutenabilité financière sur le long-terme.

Il est en effet important que ce projet bénéficie de toutes les garanties d'une faisabilité et d'une viabilité technique et financière sans faille. Ceci afin d'assurer les conditions de qualité d'accueil et de sécurité des parturientes et de leurs enfants.

C'est la raison pour laquelle Marisol Touraine a demandé au directeur général de l'offre de soins (DGOS) et au directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de retravailler ensemble dans les plus brefs délais ce dossier.

Néanmoins, et conformément à ce qui vous avait été annoncé, ce dossier sera bien présenté lors de la séance du mois de mars du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) pour instruction et suivi de son élaboration.

Cette première analyse permettra de faire le point sur l'ensemble des caractéristiques techniques et financières de ce dossier, avant qu'il ne fasse l'objet d'une contre-expertise indépendante, comme l'exige dorénavant la loi.